Le Locle bouge ! Social, une ville en germination

Le préambule de la Constitution fédérale le rappelle : « *La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres* ».

La politique **sociale** et **sanitaire** doit favoriser le développement équilibré de la Société. Elle a pour but de limiter les disparités en procédant à une meilleure répartition des richesses. Les Montagnes neuchâteloises ont toujours été à l'avant-garde des idées progressistes.

Entre 2005 et 2016, la Ville du Locle développe différents axes en matière de politique sociale.

Prestations complémentaires AVS

La Mère commune des Montagnes neuchâteloises est une ville industrielle. Les emplois y sont nombreux, mais les salaires sont parfois moins importants. Cette situation peu avoir des répercussions en matière de prévoyance professionnelle. Des travailleurs et travailleuses qui ont parfois travaillé durant plus de quarante ans n'ont pas de retraite descente. La Ville a ainsi introduit des prestations complémentaires AVS.

En 2011, la Ville du Locle décide de valoriser ces prestations, afin d'offrir un tant soit peu de réconfort aux personnes précarisés.

Politique dites des « trois cercles » et l’insertion

Depuis 2009, le recrutement s’effectue principalement par la politique dites des « 3 cercles ». Celle-ci consiste à embaucher en priorité les personnes issues de l’aide sociale, puis du chômage et, enfin, si nécessaire sur le marché de l’emploi. Cette politique tend également favoriser la proximité, afin de limiter l’impact social et environnemental.

Assistant en réinsertion professionnelle

En 2014, la Ville crée un poste de spécialiste en réinsertion professionnelle. En complément aux Offices régionaux de placement, qui dépendent du canton, cet poste permet également de favoriser les liens avec les entreprises et l’embauche de personne touchée par la précarité.

Commission santé – sociale

En 2013, la Ville crée une **commission santé – sociale**, qui a pour but d'informer, de sensibiliser et de réfléchir en matière de politique publique dans les domaines de la santé et du sociale.

Le système de protection sociale est souvent sujet à *a priori* et méconnaissances. Pourtant, celui-ci constitue un élément essentiel du développement équilibré de la société.

Imposition à la source : lutte contre le surendettement

En 2009, la Ville du Locle met en place un régime d'imposition à la source (sur un acte volontaire). Ainsi, les collaborateurs et citoyens ont la possibilité de bénéficier de cette mesure. Cette manière de percevoir l'impôt a de nombreux avantages, tant pour les contribuables que pour les collectivités publiques.

Pour les citoyens : Prélevé à la source, l'impôt permet de limiter les risques d'endettement. Les citoyens reçoivent ainsi un revenu fixe et net.

En effet, le montant des versements mensuels est stable et comprend tant l'impôt communal, cantonal que fédéral. Ventilé de manière uniforme sur 12 mois au lieu de 10, l'impact fiscal est mieux réparti.

Pour les collectivités : Ce type de prélèvement favorise l'entrée de liquidités, en évitant le recours à l'emprunt. De plus, elle limite les coûts sociaux liés aux retardataires ou aux débiteurs douteux.

Au niveau suisse, la Ville du Locle a été pionnière dans la mise en place de l'impôt à la source. Si cette pratique tend à se répandre dans les pays occidentaux, elle peine à se développer encore en Suisse.

Les jardins coopératifs

En 2011, en collaboration avec Job Service et fort de ses 180 jardins à disposition, la Ville met en place des jardins coopératifs et participatifs. Ceux-ci s'inscrivent dans un projet de développement de proximité, favorisant les liens sociaux. Il comprend des objectifs sociaux, environnementaux (bio diversités,…) et économiques (auto-alimentation, autogestion, montage de projet, d'économie parallèle,…).

Une à deux demie journée par semaine, un jardinier professionnel forme et soutient toutes les personnes intéressées à la pratique de la culture maraichère et plus particulièrement à la permaculture. La mixité est favorisée (retraités, familles, personnes actives, fragilisées). Plusieurs activités voient le jour, dont des conférences, des expositions ou un « café botanique ».

En 2013, une construction est réalisé afin d'abriter les utilisateurs, permettant ainsi de renforcer les échanges. La même année, les potagers de Balzac voient le jour.

En 2015, les Jardins coopératifs reçoivent le prix de la « Fondation prévention et santé ».

Fichier audio : jardinspopulaires-rsr

Carte Solidaris

En 2014, la Ville du Locle crée la carte « Solidaris ». Le pouvoir d'achat des personnes touchées par la précarité est évidemment particulièrement faible. Cette carte leur permet d'accéder, à des prix préférentiels, à l'offre culturelle et sportive de la cité.

La carte est remplacé à la suite de la mise en place de la carte Caritas au niveau cantonal.

Les fêtes de quartiers

Créer du lien **social** est fondamental. Dans ce cadre, la Ville du Locle a mis en place différents soutien, notamment pour encourager les fêtes de Quartier. Ainsi, les fêtes du Foyer, du Crêt-Vaillant ou du Quartier-Neuf font parties intégrantes du paysage loclois.

Organisées par les habitants et soutenues par la Ville, elles sont des moments de partages et de fêtes.

Politique sanitaire : Création de cabinets collectifs de médecins

Depuis plusieurs années, les régions dites périphériques sont fortement touchées par la pénurie de généralistes. Le Locle ne fait pas exception à la règle.

A la suite d’une alerte lancée par un jeune médecin de la place, Luc Jeanneret, la Mère commune des Montagnes crée un cabinet collectif de médecins. La Ville mandate alors une société d’architecture experte dans la réalisation de cabinet médical.

En 2012, un cabinet de médecins voit le jour à Bournot 33. Quatre médecins, tous passés par l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds durant leurs stages, décident ainsi de tenter l'aventure.

Le manque de pédiatre est lui aussi une réalité. En collaboration avec Michel Giordano, pédiatre au Locle, la Ville recrute activement un pédiatre. Pour ce faire, elle mandate une société spécialisée dans la recherche de praticiens.

En 2014, un nouveau pédiatre, Laurent Pugnere, s'établit alors dans la Mère commune des Montagnes neuchâteloises.

En 2022, un nouveau médecin arrive aux Brenets.

Reste que répondre à la pénurie de médecins est un travail constant. Le numerus clausus fragilise certaines régions. La valorisation des professions essentielles pour la société, dont celles des médecins, doit être une priorité.

Soutien aux associations

La Mère commune des Montagnes neuchâteloises bénéficie d'un réseau associatif particulièrement conséquent. En effet, ce n'est pas moins de 80 associations culturelles, sportives et sociales qui contribuent au dynamisme et au

développement équilibré de la Ville.

Au niveau social, les milieux associatifs constituent un recours indispensable pour répondre aux besoins d'une partie toujours plus importante de la population, précarisée par le système. Porteuse de sens, celles-ci constituent des espaces de discussion, d'échange, mais aussi contribue à la conscientisation de la population sur la réalité du monde.

Parmi ces associations, nous pouvons citer, de manière non-exhaustive, les organisations suivantes :

Espace de Solidarité

En 2014, l'Espace de Solidarité s'ouvre en Ville du Locle. Lieu d'entraide, de solidarité et d'échange, il se situe tout d'abord à Grande-Rue 16. Il comprend une salle de conférence, un coin bibliothèque et un cyber-café. Plusieurs ordinateurs sont ainsi à disposition des usagers pour leur démarches et recherches.

L'équipe de bénévoles soutient également dans leurs démarches administratives – impôts, formulaires, lettre de postulation, cv,… – les citoyens et citoyennes qui le souhaitent.

En 2018, l'Espace de Solidarité déménage dans le bâtiment de l'Ancienne Poste.

L'union Ouvrière

En 2012, l'historique Union Ouvrière, établie depuis plus de cent ans à La Chaux-de-Fonds, ouvre ses portes en Ville du Locle. Soutenue par la Mère commune, la Métropole horlogère et le syndicat UNIA, l'Union ouvrière est une permanence sociale pour les citoyens et citoyennes. Celle-ci vient en aide dans leurs démarches, notamment au niveau du monde du travail.

Association « Partage », Ekir et Noël au Locle

L'association *« Partage »* à La Chaux-de-Fonds est un collectif engagé dans la distribution de denrées alimentaires aux personnes dans le besoin. Collaborant avec différentes enseignes d'alimentations, le collectif « Partage » permet la distribution quotidienne de plusieurs dizaines de cornets, luttant par là même contre le gaspillage lié à la surproduction.

Restaurant autogéré, l'association *Ekir* accueille tout personne souhaitant partager un repas en commun. Établi dans les locaux de l'ancienne association de Défense des chômeurs, *Ekir* offre une vingtaine de repas par jour au prix de sept francs et ce dans un esprit de convivialité.

Village d'Artisan

En 2013, les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, en partenariat avec Job Service, lancent le « Village d'artisan du Haut ». Cette institution permet à « *des jeunes entre 15 et 30 ans qui souhaitent expérimenter le monde du travail, de faire des stages d'une semaine à plusieurs mois dans une entreprise avec un accompagnement et un encadrement garantis*« .

En 2018, le « Village d'artisan » lance son propre label.